

**LE CENDRE**  
DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME  
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 24 septembre 2020.

Date de la séance : 1<sup>er</sup> octobre 2020 à 18h30

Nombre de conseillers municipaux : 29

Nombre de présents : 23

Absent avec procuration : 6

**Présents** : M. Nicolas BERNARD - Mmes Jacqueline BOLIS - Sandrine BONNET - MM. Jean-Marc BRUSTEL - Florian CATINOT - Ludovic DEPLAGNE - Thibaut FABRY - Pierre FERNAND - Mmes Margaux FOURTIN - Christelle GERMAIN - Sabrina LARRIEU - M. José MAGALHAES - Mmes Christel MARCHENAY - Aurélie MEJEAN-LAPAIRE - MM. Pierre MESURE - Sébastien MORIN - Mmes Sylvie PARIS - Vanessa PASDELOUP - MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Jean-François RAZAVET - Mme Karine SOUCHAL.

**Absents avec procuration** : Mme Nastascia ACCOT procuration à Mme Karine SOUCHAL - M. Damien BONJEAN procuration à M. José MAGALHAES - M. Jacques DUBOISSET procuration à M. Bruno PONTRUCHER - Mme Adrienne LIBIOUL procuration à M. Hervé PRONONCE - Mme Valérie MONTEIRO procuration à Mme Jacqueline BOLIS - M. Mickaël VAZ LAVRADOR procuration à M. Sébastien MORIN.

**Secrétaire de séance** : Mme Karine SOUCHAL.

**Président de séance** : M. Hervé PRONONCE.

**N°20/10/01/013**

**OBJET : Modification du tableau des effectifs de la commune au 15 octobre 2020 : suppression de 8 postes.**

Le Premier Adjoint expose au Conseil Municipal que les communes doivent disposer d'un tableau des effectifs recensant par filière, puis catégorie puis grade l'ensemble des postes budgétaires, en précisant les quotités de travail de ces derniers. Ce tableau, reflet de la situation des effectifs à un moment donné, précise notamment le nombre de postes effectivement pourvus dans chacun des grades.

En parallèle, toute collectivité connaît des mouvements de personnels, qui peuvent être sortants (radiation des cadres pour mise à la retraite ou pour mutation, détachement...) mais aussi entrants (détachement, intégration directe, mutation, nomination en qualité de stagiaire...).

En outre, à l'intérieur même d'une collectivité, les fonctionnaires territoriaux sont susceptibles de voir leur situation administrative évoluer, notamment par avancement de grade, dans le cadre de la promotion interne ou encore lors de reclassements.

S'agissant des mouvements sortants, lorsqu'un agent quitte son poste, ce dernier devient vacant. Il peut alors être pourvu par un nouvel agent, pour une quotité de travail identique, mais peut aussi demeurer vacant et devenir obsolète.

Dans ce dernier cas et sans toilettage périodique, le tableau des effectifs peut perdre de sa pertinence. C'est pourquoi le Conseil Municipal est régulièrement invité à supprimer, après avis du Comité Technique, les postes vacants qui n'ont pas vocation à court ou moyen termes à être de nouveau pourvus.

Le 11 mars dernier, le Comité Technique, obligatoirement consulté avant toute suppression de poste, a donné un avis favorable unanime au projet de suppression de 8 postes vacants au tableau des effectifs de la ville, à partir du 1<sup>er</sup> mai 2020.

Le fonctionnement des organes délibérants des collectivités territoriales ayant été très impacté par la crise sanitaire liée au coronavirus, il vous est précisé qu'il n'a pas été possible de proposer au Conseil Municipal de supprimer les postes en question à la date initialement envisagée en Comité Technique, à savoir le 1<sup>er</sup> mai 2020.

Les postes qui vous sont ainsi aujourd'hui proposés à la suppression sont les suivants :

***Filière administrative :***

- 2 postes d'Adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- 1 poste d'Adjoint administratif territorial à temps non complet (14/35<sup>ème</sup>)

***Filière technique :***

- 1 poste de Technicien territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet

***Filière culturelle :***

- 1 poste d'Assistant territorial d'enseignement artistique à temps non complet (17/20<sup>ième</sup>)
- 1 poste d'Assistant territorial d'enseignement artistique à temps non complet (6/20<sup>ième</sup>)

***Filière animation :***

- 1 poste d'Adjoint territorial d'animation à temps non complet (33/35<sup>ème</sup>)
- 1 poste d'Adjoint territorial d'animation à temps non complet (30/35<sup>ème</sup>)

Ces huit suppressions ramèneront à **91** le nombre de postes inscrits au tableau des effectifs de la Commune, dont **36** à temps non complet. Parmi ces 91 postes budgétaires, **68** seront pourvus au 15 octobre 2020.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, le Conseil Municipal est invité à suivre les avis favorables unanimes du Comité Technique, dans sa séance du 11 mars 2020 et de la commission en charge du personnel communal, réunie le 22 septembre 2020, en supprimant les 8 postes précités du tableau des effectifs de la Commune, à compter du **15 octobre 2020**.

**Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**POUR EXTRAIT CONFORME.**

Le Maire,

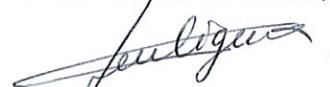


**Hervé PRONONCE**

**ACTE EXECUTOIRE**

Publié le 07/10/2020  
Reçu en préfecture le 07/10/2020

La Directrice Générale des Services,

  
Caroline SOULIGOUX.